

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINGHIN-EN-WEPPE**

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur CORBILLON Matthieu, Maire.

Etaient présents : M. Mme CORBILLON Matthieu, DEWAILLY Bruno, BRASME Marie-Laure, POUILLIER Bernard, PARMENTIER Isabelle, ROLAND Éric, BAJERSKI Sophie, DELPORTE ANDRE Marie-Françoise, PIECHEL Christophe, ARNOULD Caroline, ARSCHOOT Dominique, DUPONT DUMOULIN Valérie, HERBIN Gaël, ZWERTVAEGHER COUTTET Florence, BAILLY Claude, ROELENS Natasha, LABAERE Cynthia, DUCATEZ Marc, DESPREZ Martine, VANDRISSE Guillaume, GUERBEAU Pascale, WAYENBURG Aymeric, BARBE Marie-Laurence, MOUILLE Sophie

Excusés :

M. AFFLARD Christian
M. CARTIGNY Pierre-Alexis

Avaient donné procuration :

Mme BOITEAU Nadège à M. POUILLIER Bernard
Mme CAPANNELLI Claire à Mme MOUILLE Sophie
M. MORTELECQUE Denis à Mme GUERBEAU Pascale

Assistait à la séance : Claire ROLAND, Directrice Affaires Juridiques

Il a procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code des Collectivités Territoriales. Mme ARNOULD Caroline ayant été désignée pour remplir ces fonctions les a immédiatement acceptées.

FINANCES**Bilan des acquisitions et cessions – Exercice 2024**

Nombre de membres

Afférents au Conseil Municipal : 29

En exercice : 29

Présents : 24

Quorum : 15

Qui ont pris part à la délibération : 27

Date de convocation : 04 avril 2024

Date de réception en préfecture : 16 avril 2024

Date de publication sur le site internet de la ville : 16 avril 2024

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 10 AVRIL 2024**FINANCES****Bilan des acquisitions et cessions – Exercice 2023**Préambule

L'article L 2241-1, 2 du CGCT stipule que « *Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal* ».

Le conseil municipal est donc invité à délibérer sur le bilan des cessions et acquisitions opérées par la commune au cours de l'année 2023.

Ce bilan donne lieu à une délibération annexée au compte administratif. Pour l'année 2023, ce bilan est le suivant :

Désignation	Référence	Prix de vente	Prix acquisition	Identité du cédant/acquéreur	Nature de l'acte
Rue Marcel Sembat	AK 412	10 850 €		Commune	Notarié
Drève du Château	AH 508	3 000 €		Commune / HUGeux	Notarié
Rue Commune de Paris	AB 478	5 000 €		Commune / LEMAIRE	Notarié
Véhicule	Renault Master AZ-972-YF	1 000 €		Commune	
Véhicule	MASTER BENNE	1 000 €		Commune	

	AF-516-VJ				
LE VILLAGE + Rue Philippe Crétal	AH 410 et AH 412		4 483 €	PEUCELLE / Commune	Notarié
Sentier de la Cense (Maison)	AH 407		20 000 €	Succession / Commune	Notarié

Le Quorum constaté,
Le Conseil municipal de Sainghin-en-Weppes,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les
articles L2241-1 et suivants,
Vu l'avis de la commission « Administration Générale » du 9 avril 2024,

Considérant :

- Que la commune doit délibérer sur le bilan des cessions opérées au
cours de l'année 2023,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur POULLIER Bernard, Adjoint,

Après en avoir délibéré,

DECIDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS,

- **DE PRENDRE ACTE** du bilan des cessions de l'année 2023, lequel
sera annexé au compte administratif 2023.

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire,
Matthieu CORBILLON


